

TYPE d'ANOMALIE	24-25/03	Décision	31/03-01/04	Décision
<b>FDME</b>				
règlement	+16F Meudon - PSC 4 > l'officiel de Meudon n'est pas la Capitaine	avertissement art.98.6.2		
<b>JOUEUR</b>				
non autorisé	+16M Paris 18 2 - stade Français 1 > Stade Français joueur trop jeune (2001)	pénalité financière et sportive art.36	+16M Stade Français 2 - PUC 5 > PUC 5 joueur ayant participé à 2 rencontres de championnat le 31/03 (région/département)	pénalité financière et sportive art.95
<b>FORFAIT</b>				
Forfait			-15M Stade Français 2 - PSC 3 > PSC 3 absent Coupe -15F PHBA 1R - CSMF 2 > CSMF 2 absent Coupe -11 PHBA 1 - Stade Français > Stade Français absent	pénalité financière et sportive
<b>ARBITRE</b>				
JAJ non désigné			-17M Stade Français - PSC 3	pénalité financière
Absence Arbitre fdme	+16F Ville d'Avray - Clamart > absence d'arbitre et de remarque	match perdu pour le 2 équipes, non respect du règlement en l'absence d'arbitre art.92		